



VIDE - GRENIERS



DIMANCHE 15 JUIN 2025

BENNEY

(54 740)

NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE!
Dû à la présence exceptionnelle du Comice Agricole sur la commune ce dimanche 15 juin, le vide greniers ne se tiendra pas comme habituellement dans la grande rue du village mais dans les rues proches du stade et de la salle des fêtes.

Oeufs au lard le matin.

Restauration rapide à partir de midi: burgers, sandwiches, frites.

Buvette toute la journée!

DU CÔTÉ DES EXPOSANTS:
1€ le mètre, minimum 3 mètres.
Installation de 6h à 8h00.
Départ uniquement à partir de 17h00.
Dossier d'inscription à retourner avant le 6 juin 2025.

DOSSIER D'INSCRIPTION

à retourner avant le 6 juin 2025

à

MAIRIE – 3, rue Saint-Martin – 54740 BENNEY

Merci de nous renvoyer:

- Le coupon réponse,
- Le chèque de règlement (au Comité des fêtes de Benney),
- Le chèque de caution de 20€ (au Comité des fêtes de Benney),
- La photocopie de la carte d'identité recto-verso.

Pour toute info : 03 83 25 00 89 ou 07 70 39 61 77.



Une seule réservation par exposant ou groupe d'exposants souhaitant être ensemble ⇒ Chèques au nom du réservataire !

INSCRIPTION & RÉSERVATION :

NOM(s) Prénom(s)

Raison sociale :

Adresse (**1 par groupe**) :

Code Postal :Ville.....

Téléphone :ou.....

Adresse mail :@.....

.....

Règlement du Vide-Greniers de la Commune de BENNEY
Dimanche 15 juin 2025

Article 1 : Sont autorisés à exposer et à vendre dans le respect du règlement, tout particulier et association locale, **après inscription dûment complétée**, consultation obligatoire du présent règlement, **envoi d'une caution de 20 €** et du **paiement des mètres linéaires réservés**. Tarif: 1€ le mètre linéaire.

Article 2 : Les emplacements sont attribués par l'organisateur le matin du vide greniers. Les habitants des rues proches du stade devant chez eux, les autres habitants et exposants selon les emplacements restant disponibles.

Article 3 : L'organisateur se décharge de toutes responsabilités quant aux éventuelles dégradations ou vol du matériel exposé.

Article 4 : Toute inscription ne sera validée que si elle est accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité du participant ainsi que des chèques de caution et de règlement des mètres linéaires réservés (**chèques libellés à l'ordre du Comité des Fêtes de Benney**). **Aucun paiement en liquide ne sera accepté !**

Article 5 : L'organisateur se réserve le droit de refuser la vente de tout matériel ou marchandise non-conforme à la morale et à la loi.

Article 6 : L'exposant devra rendre propre l'espace qui lui aura été attribué et évacuer l'ensemble de ses déchets (objets, carton, etc). Attention : **les chèques de caution ne seront restitués qu'après 16h30 au vu de la propreté de l'emplacement. Ils ne seront ni ré-expédiés par courrier, ni restitués en cas d'absence.**

Article 7 : Installation possible de 6h à 8h00, départ uniquement après 17h00.

Article 8 : La vente ne s'effectue qu'entre l'acheteur et l'exposant, elle ne concerne en aucune manière les organisateurs, aucune réclamation ne pourra être formulée à leur rencontre.

Article 9 : L'absence de l'exposant entraînera automatiquement la non-restitution de la caution de **20 €** afin d'éviter les réservations « illicites ».

Règlement à signer et à nous retourner avant le 6 juin 2025.

Le Maire,

L'exposant,

FETE DE L'AGRICULTURE - COMICE AGRICOLE -

DIMANCHE 15 JUIN
DE 9H À 18H
À BENNEY

- Marché fermier et artisanal
- Présentation d'animaux
- Animations pour les enfants
- Battage à l'ancienne



SAMEDI 14 JUIN
DÈS 19H :

- Animation musicale
- Burger frites par les JA du Saintois

Restauration rapide et buvette !



Création : Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle. Crédits photos : CDA54 - Canva®. Ne pas jeter sur la voie publique.